

Brigandage - agression

« Un brigandage à main armée a eu lieu récemment dans une bijouterie lausannoise. Fort heureusement, personne n'a été blessé et une employée a pu rapidement donner l'alerte. Toutefois, les auteurs ont fait main basse sur plusieurs montres de valeurs.

Face à des auteurs déterminés, qui n'hésitent pas à agir en plein jour dans le centre-ville, et à l'approche de la période des fêtes, il nous paraît utile de rappeler les mesures préventives qui peuvent être mises sur pied. »

Caméra de surveillance

- Peut avoir un effet dissuasif, notamment en raison de la mention qui doit être faite à l'entrée du commerce
- Permet aux enquêteurs de reconstituer le déroulement des faits et d'identifier les auteurs

Verrouillage de la porte d'entrée

- Permet de filtrer la clientèle
- Constitue une barrière importante pour les auteurs de brigandage, mais aussi pour les voleurs à l'étalage
- Ne correspond pas vraiment à la culture de notre pays, mais se pratique dans de nombreuses villes européennes

Alarme-agression

- Permet l'arrivée rapide de la police

Sécurité privée

- Outre ses missions particulières, présente l'avantage d'être fortement dissuasif et sécurisant.

Police de Lausanne

Bureau de prévention
Rue St-Martin 33
Case postale 2100
1002 Lausanne

Tél. 021 315 33 95 / 05
Fax. 021 315 33 12

Internet : www.lausanne.ch/police
E-mail : prevention@lausanne.ch

Éditeur responsable : Police de Lausanne
octobre 2005

Liens et contacts utiles

Police de Lausanne

Hôtel de police

rue Saint-Martin 33, case postale 2100, 1002 Lausanne
ouvert tous les jours 24h sur 24
urgences 117

renseignements 021 315 15 15

www.lausanne.ch/police
police@lausanne.ch

Tél. 021 315 15 15 - fax 021 315 35 55

AVP-Police

Soutien psychologique pour les victimes ou témoins
en état de choc

Permanence de psychologues d'urgence 24h/24
activable sur demande de la police

SPL (Service de psychiatrie de liaison)

Soutien et prise en charge ambulatoire de personnes
ayant subi un traumatisme

Tél. 021 314 10 83

(en cas non non-réponse : 021 314 19 30)

Centre LAVJ

(Loi sur l'aide aux victimes d'infractions)

Soutien et information pour les victimes d'une atteinte
directe à leur intégrité corporelle, sexuelle ou
psychiatrique

Place Bel-Air 2, 1003 Lausanne

Tél. 021 320 32 00 - Fax 021 320 32 23

Centrales d'alarme agréées dans le Canton de Vaud

http://www.police.vd.ch/download/centrale_alarme.pdf

Notice d'information aux détenteurs de dispositifs d'alarmes contre les effractions et les agressions

http://www.police.vd.ch/download/notice_sur_les_alarms.pdf

Sécurité des bijouteries

Vol
Cambriolage
Agression



Que faire ?
Que faut-il savoir ?

Cambriolage

Comment procèdent les cambrioleurs ?

La journée

Ils agissent avec ruse et discrétion. Ils viennent à plusieurs. Certains font diversion pendant qu'un complice force une vitrine de présentation et emporte les bijoux.

La nuit

Ils agissent rapidement avec de gros moyens : voiture-bélier ou masse avec une pointe métallique pour briser la vitrine. Cela déclenche alors l'alarme.

Parfois, ils percent un trou dans la vitrine en la chauffant. Cette manière de faire est plus discrète et ne déclenche en principe pas l'alarme.

Quelles mesures simples pouvez-vous prendre ?

Même si les cambrioleurs s'intéressent surtout aux bijoux et aux montres de valeur, faites attention à l'argent de la caisse.

- Après la fermeture, videz la caisse enregistreuse et laissez le tiroir ouvert
- Ne conservez pas le fond de caisse au magasin ou enfermez-le dans un contenant adéquat

La journée

- Veillez à ce que toutes les vitrines de présentation soient fermées à clé
- Videz les vitrines après la fermeture du magasin

Après le cambriolage

- Ne touchez à rien pour permettre à la police de relever les traces
- Établissez un inventaire détaillé des objets disparus une fois les investigations de police terminées

Quelles mesures techniques pouvez-vous mettre en place ? (en tenant compte des exigences de votre assureur)

- Grille à ciseaux ou grille roulante devant la vitrine
- Rideau de fer : c'est le moyen le plus efficace, mais « anti-marketing »
- Dispositif de surveillance par écran TV en circuit fermé (! bases légales)
- Faux bijoux ou imitations dans les vitrines
- Dispositif d'alarme effraction

Vol à l'étalage ou à l'astuce

Comment procèdent les voleurs ?

Le faux client demande à voir des pièces.

- Cherche à éloigner la vendeuse pour s'en emparer
- Distrait la vendeuse pour permettre à un complice d'agir

Quelles mesures simples pouvez-vous prendre ?

- Placez les articles de valeur dans des vitrines fermées à clé

Au présentoir

- Ne servez qu'un seul client à la fois
- Au besoin, faites attendre les clients ou dites-leur de revenir
- Ne sortez pas plus de 2 ou 3 articles en même temps sur le présentoir
- Ne présentez que le nombre d'articles que vous êtes en mesure de surveiller
- Avant de présenter de nouveaux objets, retirez ceux qui ont déjà été montrés



Exemple à ne pas suivre !

Les précautions techniques

- Montage de miroirs de surveillance
- Créer un service de surveillance interne
- Caméra de surveillance (! dispositions légales)

Que faire en cas de vol ?

- Si vous avez des soupçons, faites savoir au client qu'il manque une pièce et que vous devez procéder à un contrôle
- Appelez la police pour qu'elle contrôle la personne suspecte
- Si vous voyez la personne commettre le vol, vous êtes en droit de la retenir jusqu'à l'arrivée de la police
- Avertissez immédiatement la police en faisant le 117
- Fermez le magasin pour permettre à la police de faire son travail (relevé de traces)
- Mémorisez le plus d'informations possibles :
 - direction de fuite, à pied ou en véhicule
 - description de l'habillement
 - objets dérobés

Brigandage - Agression

Comment procèdent les agresseurs ?

- Ils menacent le personnel, souvent au moyen d'une arme, et se font remettre de l'argent ou des bijoux
- Ils agissent pendant la journée ou lors de l'ouverture ou de la fermeture du commerce

Quelles sont les mesures préventives que vous pouvez prendre ?

- Gardez le minimum d'argent en caisse
- La remise de sommes importantes ne doit pas s'effectuer aux caisses
- Vigilance accrue au début du travail, à midi et à l'heure de fermeture

Précautions techniques ?

- Installation d'un dispositif d'alarme agression

En cas d'agression : comment vous comporter ?

- Gardez votre calme
- Évitez toute action irréfléchie et cherchez à gagner du temps sans provoquer l'agresseur
- Remettez d'abord la caisse puis les bijoux
- Enregistrez le plus de détails possibles concernant l'agresseur : âge, stature, couleur des cheveux, habillement, langue, signes particuliers, types d'armes utilisées, objets dérobés,...

Après l'agression : comment vous comporter ?

- Alerte la police le plus vite possible en faisant le 117
- Occupez-vous des blessés éventuels et donnez-leur les premiers soins
- Repérez les véhicules et la direction de fuite des agresseurs
- Notez les observations importantes afin de ne rien oublier ou confondre
- Priez les témoins, également les clients, d'attendre l'arrivée de la police
- Ne touchez à rien, ne pénétrez plus sur le lieu de l'agression et interrompez le travail de l'entreprise
- Faites preuve de réserve envers les éventuels journalistes